

Sur le sceau du Saint Esprit

J.N. Darby

[Traités pour l'édification et l'affranchissement du chrétien n° 19]

Le sceau du Saint Esprit est un point trop important, pour que nous le laissions dans l'ambiguïté et le vague où il est tombé dans l'âme de plusieurs. L'Écriture est claire et positive sur ce sujet, qui constitue, non pas le fondement, mais le caractère spécifique de l'état chrétien. Les expériences particulières qui s'y rapportent peuvent demander une étude détaillée, ainsi qu'une expérience spirituelle saine et étendue ; mais la présence, et, quant à l'individu, l'habitation du Saint Esprit en lui, constituent le christianisme et l'état chrétien.

Quand Jean-Baptiste annonçait Christ à ses disciples, il Le présentait sous deux caractères, comme « l'Agneau de Dieu qui ôte le péché du monde » [Jean 1, 29], et comme « Celui qui baptise de l'Esprit Saint » [Jean 1, 33], ce dernier caractère étant démontré par le Saint Esprit descendant et demeurant sur Christ Lui-même. Toute la plénitude de la déité habitait en Lui corporellement [Col. 2, 9], mais comme homme, et jusqu'à ce que la rédemption ait été accomplie, Lui seul fut scellé et oint du Saint Esprit. Dans Son cas, c'était le témoignage rendu à Sa propre perfection : « Et moi, dit Jean, j'ai vu et j'ai rendu témoignage que celui-ci est le Fils de Dieu » (Jean 1, 29-34 ; 6, 27 ; Act. 10, 38).

Ainsi Jésus fut conduit par l'Esprit dans le désert pour être tenté par le diable [Matt. 4, 1]. Ainsi c'est par l'Esprit de Dieu qu'Il chassait les démons [Matt. 12, 28]. Par l'Esprit éternel, Il s'est offert à Dieu sans tache [Héb. 9, 14]. Il parlait les paroles de Dieu, parce que l'Esprit ne Lui était pas donné par mesure [Jean 3, 34]. Si, par la résurrection, Il était déclaré Fils de Dieu en puissance [Rom. 1, 4], c'était « selon l'Esprit de sainteté ». Je rappelle ces passages (et l'on pourrait en citer d'autres en rapport avec le même sujet), pour montrer l'immense importance du fait dont je parle.

Le sceau du Saint Esprit sur Christ était le témoignage rendu à Sa propre perfection ; en nous, le Saint Esprit est le fruit et le sceau de la rédemption. Mais si le Saint Esprit a scellé la personne et le caractère de Christ, si c'est par Sa puissance qu'Il agissait comme homme, et si nous en sommes faits participants en vertu de la rédemption, l'importance de ce fait, bien qu'il ne soit pas le fondement, ne saurait être estimée trop haut, et le rapport qui existe entre notre position et celle de Christ se trouve ainsi mis dans une merveilleuse lumière. Lui seul avait le Saint Esprit tandis qu'Il vivait ici-bas, mais Il a pu Le conférer à d'autres une fois qu'Il a été élevé en haut, et la rédemption nous a rendus propres à Le recevoir. La venue ou le baptême du Saint Esprit fut une conséquence de l'exaltation de Christ. Le christianisme, qui, ainsi que je l'ai dit, est caractérisé par la présence du Saint Esprit, ne pouvait pas exister avant que Christ fût glorifié (Jean 7, 39), et, quand Christ eut été exalté, Il reçut de nouveau le Saint Esprit comme homme glorifié, afin de Le répandre ici-bas (Act. 2, 33). C'est ce que confirment ces paroles du Seigneur : « Il vous est avantageux que moi je m'en aille ; car si je ne m'en vais, le Consolateur ne viendra pas à vous ; mais si je m'en vais, je vous l'enverrai » (Jean 16, 7).

Nous savons où Christ est allé (Jean 14, 4). Le Consolateur est envoyé par le Père en Son nom (Jean 14, 26), et par Lui, Christ, d'auprès du Père (Jean 15, 26). Mais ce sont là des détails. Cette présence du Saint Esprit était une chose si réelle et si distinctive, caractérisant le christianisme d'une manière définie comme tel, qu'il est dit dans Jean 7 : « L'Esprit n'était pas encore, parce que Jésus n'avait pas encore été glorifié ». Le mot

« donné », introduit dans quelques versions, exprime bien l'idée générale, mais je cite le passage littéralement, afin que toute la force des paroles, des paroles de ce même Esprit, soit devant nous. Ce n'est pas que le Saint Esprit n'existant point : il n'y a pas un chrétien qui voulût penser ou dire une telle chose. L'Ancien Testament rend témoignage, depuis la création, de l'existence du Saint Esprit, et de Son opération dans tout ce que Dieu a fait sur la terre. Mais, de même que le Fils de Dieu créa toutes choses et cependant, jusqu'à Son incarnation, comme Il le dit Lui-même, ne vint pas personnellement ici-bas pour habiter avec nous, de même, bien que l'Esprit de Dieu ait opéré depuis qu'il ornait les cieux et qu'il planait [Gen. 1, 2][1] sur les eaux chaotiques, Il n'est pas venu demeurer personnellement ici-bas, jusqu'à ce qu'il y eût un homme glorifié assis à la droite de Dieu. Comme le Fils pouvait dire de Lui-même : « Je suis sorti d'auprès du Père, et je suis venu dans le monde ; et de nouveau je laisse le monde, et je m'en vais au Père » [Jean 16, 28], ainsi Il pouvait dire de l'Esprit : « Si je m'en vais, je vous l'enverrai. Et quand celui-là sera venu, etc. » [Jean 16, 7-8]. L'Esprit avait été promis dans l'Ancien Testament ; cette promesse fut accomplie le jour de la Pentecôte, et le christianisme existe[2].

Les textes que nous avons brièvement rappelés placent devant nous quelques points importants. Le Seigneur Lui-même a été oint et scellé ; et ce fait est donné comme un signe qu'il était « Celui qui baptise du Saint Esprit », et fournit occasion à Jean le baptiseur de rendre témoignage que Christ était le Fils de Dieu.

Nous avons vu ensuite que, jusqu'à ce que la rédemption fût accomplie et qu'il y eût un homme qui avait fait la volonté de Dieu, assis en vertu de Son obéissance à la droite de Dieu, le Saint Esprit, en tant que constituant et caractérisant le christianisme par Sa présence, *n'était pas encore*, comme (Act. 19) les disciples de Jean à Éphèse disaient à Paul : « Nous n'avons même pas ouï dire si l'Esprit Saint est ». Il fut envoyé sur la terre pour être le témoin que Christ, homme, est à la droite de Dieu.

C'est une chose de toute importance. Le point de départ du christianisme, c'est l'homme prenant en justice une place nouvelle dans le ciel, en conséquence de la rédemption accomplie là où se trouvaient le péché, la mort, la puissance de Satan et le jugement de Dieu, cet homme étant en même temps le Fils de Dieu. En vertu de cela, Christ comme homme reçut le Saint Esprit après avoir été exalté en haut, non pour Lui-même maintenant, comme lorsqu'il était un homme parfait sur la terre, mais pour Le répandre sur les croyants, les mettant ainsi en relation avec Lui-même et avec ce qui est céleste.

L'Écriture établit clairement que le Saint Esprit n'est que pour les croyants. Nous le voyons dans le passage de Jean déjà cité, où le Seigneur parle de « l'Esprit qu'allaien recevoir ceux qui croyaient en lui » (Jean 7, 39).

Mais cela est établi d'une manière plus formelle au chapitre 14, 16, 17 du même évangile : « Je prierai le Père, et il vous donnera un autre Consolateur, pour être avec vous éternellement, l'Esprit de vérité, que le monde ne peut pas recevoir, parce qu'il ne le voit pas et ne le connaît pas ; mais vous, vous le connaissez, parce qu'il demeure avec vous, et qu'il sera en vous ». Nous voyons là l'Esprit comme la portion constante des saints, envoyé en raison de ce que Christ comme homme a été élevé à la droite de Dieu, dont Il a reçu de nouveau, pour Le donner aux siens, le Saint Esprit qui ne pouvait être ainsi présent ici-bas avant que Christ fût glorifié. Le Fils avait été ici-bas et y était venu, pour être reçu par tous ceux qui entendraient parler de Lui : les hommes ne voulaient pas Le recevoir, mais c'est là une autre chose. L'Esprit, Lui, n'est pas pour le monde : Il peut annoncer l'évangile au monde par le moyen des instruments choisis de Dieu ; Il est connu de nous, parce qu'il est avec nous éternellement et demeurant en nous ; les hommes ont été et sont nés de l'Esprit ; mais le Saint Esprit Lui-même venant ici-bas, c'est une chose toute différente et qui eut lieu le jour de la Pentecôte. Les apôtres durent ne pas partir de Jérusalem, mais y rester jusqu'à ce qu'ils eussent été revêtus de puissance d'en haut ; ils durent attendre la promesse du Père qu'ils avaient ouïe de Christ (Luc 24, 49 ; Act. 1, 4, 5). Rendus nets par la parole qu'il leur avait annoncée, leur ayant aussi déjà ouvert l'intelligence pour comprendre

les Écritures, Jésus avait ensuite soufflé en eux, de même que Dieu avait soufflé en Adam [Gen. 2, 7], afin qu'ils fussent faits participants de Sa nouvelle vie de résurrection ; maintenant ils devaient attendre que le Saint Esprit descendît sur eux.

Le monde ne connaissait rien de cela, mais il pouvait en voir les effets. Le Saint Esprit venait pour ceux-là seulement qui croyaient déjà en Christ, les plaçant d'une manière consciente dans la position où Il était Lui-même devant Dieu. Cet autre Consolateur, dans un certain sens, prenait la place de Christ, mais seulement pour Le révéler plus pleinement, comme un Christ céleste qui avait accompli leur rédemption et qui, par l'efficace de Son œuvre, était l'objet de leur espérance dans la gloire : en même temps, Il était aussi les arrhes et le révélateur de cette gloire. Mais tout cela appartenait seulement à ceux qui prenaient leur place avec un Sauveur rejeté, c'est-à-dire aux croyants. Il y avait ceux qui, en croyant, avaient reçu la vie par Son nom [Jean 20, 31], qui vivaient, ayant entendu, par grâce, la voix du Fils de Dieu [Jean 5, 25]. Il avait fallu qu'ils fussent ainsi nés de nouveau, pour voir le royaume de Dieu et y entrer [Jean 3, 3, 5]. Les Juifs, eux aussi, devront naître de nouveau pour jouir ci-après des promesses terrestres, comme le Seigneur le montra à Nicodème. Mais l'Esprit devait venir d'une autre manière, quand la rédemption aurait été accomplie et que Christ aurait été élevé comme homme à la droite de Dieu, pour prendre des choses de Christ et les annoncer aux disciples ; or tout ce qu'avait le Père était à Christ [Jean 16, 15], et le Saint Esprit devait leur faire connaître que tout ce que Christ avait comme homme glorifié, était aussi à eux.

Tout cela est bien différent du fait d'être né de nouveau, ou même de cette vivification spéciale par la puissance de Christ ressuscité, lorsque déjà l'on est né de Dieu par Sa parole de vérité (Jean 20, 22), si ce n'est que ces choses étaient nécessaires pour qu'une personne pût recevoir le Saint Esprit, et que le même Esprit opère dans cette vie et par cette vie quand Il habite en nous. C'est de ce dernier point que je parlerai.

La relation du Saint Esprit donné avec la vie nouvelle, lorsqu'Il habite dans nos corps, ressort clairement dans Romains 8. Cette vie n'est pas séparée de sa divine source, lorsque l'Esprit habite en nous, bien que l'habitation personnelle de l'Esprit en nous, comme personne divine, soit une autre chose, présentée dans ce même chapitre comme l'Esprit Lui-même. S'Il était notre vie en personne, ce serait une incarnation du Saint Esprit en nous, pensée qui ne supporte pas le moindre examen. Nous sommes nés de l'Esprit, mais ce qui est né de l'Esprit n'est pas l'Esprit, bien que ce soit esprit, et caractérisé moralement par la même nature (Jean 3, 6). Dans ce sens, nous sommes faits participants de la nature divine [2 Pier. 1, 4]. L'épître aux Colossiens traite de la vie et ne parle pas du Saint Esprit. L'épître aux Éphésiens parle fréquemment de Lui, et ce qui la caractérise c'est le contraste avec la chair, et l'union avec Christ et la relation d'enfants s'y trouvent développées.

Nos corps sont les temples du Saint Esprit que nous avons de Dieu, et nous sommes achetés à prix ; nous avons ainsi à glorifier Dieu dans nos corps [1 Cor. 6, 19-20]. Le Saint Esprit donné est donc placé devant nous comme caractérisant par Sa présence le christianisme et le chrétien. La difficulté qui s'élève sur ce point dans les esprits provient de ce que les effets de la présence de l'Esprit se lient nécessairement avec notre expérience. Il ne saurait en être autrement. Le Saint Esprit ne peut demeurer en nous, sans produire certains effets sur nos esprits. Quand un croyant est scellé, il y a une puissance présente qui agit en lui ; or nous sommes enclins à juger de cela en regardant en nous-mêmes, et la confusion arrive. Il est très bien de voir si notre marche s'accorde avec le privilège dont nous jouissons, mais c'est une tout autre chose que ce dont nous parlons ici, où il ne s'agit pas d'une œuvre achevée, comme celle de Christ en dehors de nous, et ayant une valeur divine absolue aux yeux de Dieu, mais d'une puissance divine qui opère en nous, et dont la présence est le sceau duquel nous sommes scellés.

Il est très important de distinguer entre le fait d'être scellé, et l'opération de Celui qui est le sceau quand Il habite en nous. Dieu met Son sceau sur ceux qui croient, sur le fondement de l'œuvre parfaite de Christ et de Sa glorification comme conséquence de cette œuvre : Jean 7 et la Pentecôte en rendent témoignage. Les disciples depuis longtemps étaient des croyants, cependant ils durent attendre à Jérusalem d'être revêtus de puissance d'en haut. Ils croyaient en Christ mort, ressuscité et glorifié, et cette foi fut scellée ; mais il fallait que l'œuvre fût pleinement accomplie et Christ pleinement glorifié, pour que le Saint Esprit pût descendre. L'effet devait suivre. Ils appartenaient à Dieu, en vertu de l'œuvre parfaite de Christ, et furent scellés comme tels. C'est ainsi que la rédemption d'Israël, afin qu'il appartînt à Dieu comme peuple, était absolue, indépendamment de leurs exercices dans le désert et en Canaan. La conséquence immédiate de la perfection de l'œuvre et de la gloire de Christ, fut la présence du Saint Esprit, là où était la foi, sans qu'il fût question d'expérience ou d'œuvre intérieure ; on croyait, c'était tout. Le Saint Esprit était le sceau de la foi. Comme sceau, le Saint Esprit n'a rien à faire avec l'expérience.

Il sera bon de dire ici quelques mots sur l'épître aux Romains, parce que, si elle n'est pas bien comprise, il en résultera de la confusion dans l'esprit des saints.

Comme on le sait, il y a deux sections distinctes dans la partie doctrinale de l'épître aux Romains. La première traite de la culpabilité, et de la grâce qui l'ôte par la mort et l'effusion du sang de Christ ; elle se termine avec le verset 11 du chapitre 5. Dans cette section, nos péchés sont ce dont Dieu est occupé : « tous ont péché » [Rom. 3, 23]. Dans la seconde section, qui s'étend du verset 12 du chapitre 5 à la fin du chapitre 8, ce n'est pas la même chose : il y est question de notre état, comme étant dans la chair, et ensuite comme étant en Christ ou dans l'Esprit. « Par la désobéissance d'un *seul* homme », y est-il dit, « plusieurs ont été constitués pécheurs » [Rom. 5, 19]. Il ne s'agit pas ici du pardon des péchés, mais de notre mort au péché, comme étant morts avec Christ. Tout ce qui est développé dans cette section est expérience en rapport avec le moi ; c'est quelque chose de pratique. Ce n'est pas le cas dans la première section ; nous y avons l'effet d'une œuvre faite pour nous et en dehors de nous, et l'amour de Dieu connu actuellement comme en étant la cause : Christ a été livré pour nos fautes et a été ressuscité pour notre justification [Rom. 4, 25] ; c'est pourquoi, ayant été justifiés sur le principe de la foi, nous avons la paix avec Dieu [Rom. 5, 1].

Le chapitre 5 nous montre le bonheur conscient du croyant, découlant de l'œuvre accomplie pour nous, et Dieu, en amour, connu par elle ; mais il n'y a rien qui se lie à notre expérience. Ici, pour la première fois, le Saint Esprit est mentionné ; c'est par Lui que l'amour de Dieu est répandu dans nos coeurs [v. 5]. La présence du Saint Esprit dans le chrétien est supposée, mais c'est par elle que l'amour de Dieu est connu. Nous ne voyons pas dans cette section, comme dans la seconde, de quelle manière l'Esprit opère et ce qu'il produit en nous, bien qu'assurément Il agisse en nous quand Il est donné. Mais c'est une erreur que de rattacher cette seconde partie de la portion doctrinale de l'épître aux Romains, à la première, comme en étant la continuation.

Être coupables à cause de nos actes, est une chose différente de notre état comme enfants d'Adam. Notre culpabilité, si nous ne sommes pas justifiés, nous amène en jugement ; comme enfants d'Adam, nous sommes perdus. L'effet de l'œuvre de Christ est d'ôter pour toujours tous nos péchés. Par une seule offrande, Il a rendus parfaits à perpétuité (*εἰς τὸ διηνέχει*) ceux qui sont sanctifiés [Héb. 10, 14] ; de sorte qu'une fois purifiés, nous n'avons plus « aucune conscience de péchés » [Héb. 10, 2]. « Bienheureux l'homme à qui le Seigneur ne compte point le péché » [Rom. 4, 8]. Dieu ne se souvient plus de nos péchés, et Christ en ayant fait par Lui-même la purification, et s'étant assis à la droite de la Majesté dans les cieux [Héb. 1, 3], nous, non seulement nous sommes purifiés, mais nous sommes élevés en Lui dans cette position nouvelle qui est, pour l'homme, l'effet de la rédemption.

Or le sceau du Saint Esprit, basé sur le pardon des péchés, donne l'intelligence et la conscience de cette nouvelle position. L'idée que Dieu nous impute ce dont nous sommes coupables est dès lors impossible[3]. Mais ce n'est pas tout. Par cet Esprit, par le don duquel nous sommes scellés, nous savons que nous sommes fils, et nous crions : « Abba, Père » (Gal. 4) ; nous savons que nous sommes en Christ et que Christ est en nous (Jean 14) ; l'amour de Dieu est versé dans nos cœurs (Rom. 5, comp. avec 1 Jean 4) ; et Il est les arrhes de notre transformation future à l'image de Christ (2 Cor. 5).

L'Esprit peut nous reprendre et nous humilier quant au degré de conformité de notre marche avec la position qui nous est donnée. Grâces à Dieu, Il le fait. Mais Il ne peut jamais rendre dans nos âmes un témoignage autre, que celui de la place où une rédemption parfaite nous a mis ou qui la contredirait, car c'est en vertu de cette rédemption qu'il est venu habiter en nous. Avoir une telle pensée serait Lui faire rendre un faux témoignage ; or l'Esprit est la vérité [1 Jean 5, 6].

« Vous n'avez pas reçu un esprit de servitude pour être derechef dans la crainte, mais vous avez reçu l'Esprit d'adoption, par lequel nous crions : Abba, Père ! » [Rom. 8, 15]. Ce n'est pas là simplement le fait d'une nouvelle vie communiquée, mais la conscience de la position dans laquelle la rédemption a placé ceux qui ont cette vie. « Je monte vers mon Père et votre Père, et vers mon Dieu et votre Dieu » [Jean 20, 17]. Cela ne dit pas seulement que le Fils nous a vivifiés, mais que Christ a achevé l'œuvre qui Lui avait été donnée à faire, qu'il est entré comme homme dans une place entièrement nouvelle (où Adam innocent n'était pas), et que, ayant été glorifié, Il a envoyé l'Esprit qui nous donne la conscience de la relation dans laquelle Il nous a amenés.

Cette place est le fruit d'une œuvre accomplie en dehors de nous, bien que ceux qui y ont part doivent aussi être nés de nouveau, et elle est connue par le Saint Esprit donné comme sceau de notre foi en cette œuvre, mais de rien d'autre. Mais la question d'expérience est introduite dans la Parole, et elle se lie à la différence qu'il y a entre la chair et l'Esprit. Nous sommes ainsi amenés à considérer ce qu'est la chair. Il n'est pas nécessaire que je m'arrête ici sur ce qu'elle est dans sa mauvaise nature : c'est la mauvaise nature dans laquelle nous sommes en tant qu'issus d'Adam pécheur ; mais quant à la relation dans laquelle nous nous trouvons, il y a autre chose à considérer. Dans ce sens, qu'est-ce que c'est que d'être « dans la chair » ? C'est être en relation avec Dieu sur le pied de notre responsabilité naturelle comme hommes, comme enfants d'Adam déchu. C'est, quant à notre état moral, faire dépendre les dispositions de Dieu envers nous, de ce que nous sommes à Son égard, ce qui en soi est vrai. La loi est la règle parfaite pour l'homme dans cet état. On dit, si la conscience est éveillée : Je suis tel et tel ; Dieu sera envers moi ceci et cela. La grâce est sur un terrain tout opposé : Dieu, par Christ, a été et est tel et tel, et je serai ceci et cela comme fruit de cela. Tout change ainsi.

Voyez le fils prodigue de Luc 15. Quand il rentre en lui-même, la Parole nous parle beaucoup de *lui* : il reconnaît son péché, il voit qu'il va périr, il se lève pour aller vers son père, car la confiance (non la paix) se trouve toujours dans une âme réveillée par une action divine ; mais la conséquence de tout, c'est qu'il dit : « Traite-moi comme l'un de tes mercenaires » [v. 19]. Arrivé près de son père, tout cela disparaît, et *lui* en même temps ; il n'est plus question que de ce que son père est et fait pour lui. Déjà converti et dans le bon chemin, il n'avait pas encore la plus belle robe, son père ne s'était pas encore jeté à son cou, pour lui donner la conscience de ses pensées envers lui et de la place qu'il avait dans son cœur. Mais maintenant sa condition est toute changée ; elle est ce que son père est, et a fait pour lui.

L'esprit peut être troublé par un faux enseignement, qui place sous la loi, quand on n'a pas encore découvert son véritable effet. C'était le cas des Galates ; mais par là ils étaient déchus de la grâce [5, 4], Christ ne leur profitait plus de rien [5, 2]. Ce n'était pas un état d'âme. En ajoutant la circoncision, ils ne pensaient pas faire autre chose que d'ajouter ; mais l'apôtre voyait clairement ce qu'au fond ils faisaient. Ce n'était point là une

expérience, un état d'âme ; c'était l'abandon complet du christianisme dans son principe même. Ils étaient, quant à leurs pensées, sinon quant à Dieu, déchus de la grâce.

Voilà pourquoi nous ne trouvons dans l'épître aux Galates, ni paroles d'affection au commencement, ni salutations à la fin. Pour l'apôtre, ce n'était pas un état d'âme où se trouvaient les Galates, qui le préoccupait, mais l'abandon du christianisme. Il désirait que ceux qui les bouleversaient fussent retranchés [5, 12] ; car si leur système était vrai, Christ était mort en vain [2, 21], ceux qui l'enseignaient étaient maudits. Tout cela n'a rien à faire avec les expériences et l'état de l'âme. C'était faire Christ « ministre de péché » [2, 17]. Par la rédemption qui était en Christ, la bénédiction d'Abraham venait sur les Gentils, afin que ceux qui croyaient reçussent l'Esprit promis.

L'apôtre montre ensuite comment les croyants recevaient l'Esprit. Par la foi en Christ ils étaient fils, et, parce qu'ils étaient fils, Dieu leur donnait l'Esprit d'adoption. L'apôtre insiste particulièrement sur la présence de l'Esprit et le principe sur lequel ils Le recevaient. Il y avait là la liberté dans laquelle Christ nous place en nous affranchissant [5, 1].

Mais maintenant, comme il l'exprime, l'apôtre travaillait de nouveau pour leur enfantement [4, 19]. Les Galates n'étaient pas tombés dans un fâcheux état spirituel comme chrétiens, mais, dans leurs pensées, ils avaient abandonné le christianisme. La question qui se posait pour eux était donc la chair et la loi, l'homme tel qu'il était et la règle de Dieu pour lui — ou bien Christ glorifié, et l'Esprit nous mettant d'une manière consciente dans la position et l'acceptation de Christ devant Dieu le Père, par la rédemption. Que l'on eût fait abandon de cette dernière n'était pas, je le répète, un mauvais état d'âme, c'était l'abandon du christianisme, non sans doute dans la volonté des Galates, mais en soi-même ; et c'est là le point important. Le Saint Esprit n'était pas donné, en rapport avec un état d'âme particulier, non pas même parce que l'on était né de nouveau, bien que cela fût vrai de ceux qui Le recevaient, mais simplement en vertu de la foi en un Sauveur, qui avait été mort, qui était ressuscité et glorifié. Il n'y en avait point d'autre ; et si Paul, par exemple, L'avait connu autrement (et comme Juif, cela avait été le cas pour lui), il ne Le connaissait plus ainsi [2 Cor. 5, 16].

La présence du Saint Esprit était d'une manière spéciale et distinctive la conséquence de la glorification de Jésus qui, en mourant, en versant Son sang pour nous, comme homme, et en ressuscitant, avait accompli l'œuvre qui nous sauve. Ainsi il y a évidemment deux choses quant à Christ Lui-même : Ses souffrances dans l'obéissance jusqu'à la mort, lorsqu'il but pour nous cette coupe terrible dont la pensée fit découler Sa sueur comme des grumeaux de sang [Luc 22, 44] — puis, comme conséquence, Sa glorification.

La première chose était l'accomplissement de la rédemption démontré par la résurrection de Christ, sans laquelle notre foi serait vaine. S'il n'était pas ressuscité, nous serions encore dans nos péchés. Christ serait couché dans la mort comme un autre. Subjectivement, l'homme était dans son nouvel état en Christ ressuscité. C'est pourquoi nous lisons : « Il a été livré pour nos fautes et a été ressuscité pour notre justification » [Rom. 4, 25]. « Il nous aime et nous a lavé de nos péchés dans son sang » [Apoc. 1, 5].

La seconde chose, Sa glorification, est la place qu'il est allé occuper et qu'il a obtenue pour nous, mais que nous ne posséderons que lorsqu'il reviendra pour nous prendre à Lui, bien qu'en attendant nous soyons heureux si nous venons à déloger.

Il est évident, selon l'Écriture, que le Saint Esprit est descendu quand Jésus eut été glorifié, après avoir accompli Son œuvre. Mais lorsque, par la foi, nous avons part au salut accompli, sans être encore arrivés à la gloire, le Saint Esprit est le sceau du salut et les arrhes de la gloire. Car en Christ tout est accompli, et Il est entré au ciel comme notre précurseur ; et le Saint Esprit descendu, habitant et agissant en nous, nous donne pleinement conscience du fruit de la rédemption pour le pardon, et de notre position en Christ. Il nous fait

connaître en même temps, d'une manière consciente pour nous, que nous sommes fils et par conséquent héritiers. Pour avoir la moindre part dans ces choses, il faut que nous soyons nés de nouveau, mais c'est la foi en l'œuvre de Christ qui est scellée par le don du Saint Esprit.

Nous avons la rédemption par le sang de Christ, la rémission des péchés [Col. 1, 14] ; le Saint Esprit est les arrhes de notre héritage, jusqu'à la rédemption de la possession acquise [Éph. 1, 14]. La grande vérité générale est que les croyants, et eux seuls, reçoivent le Saint Esprit. Si nous regardons aux détails et aux déclarations de l'Écriture, nous verrons que, pour être scellé, il faut la foi en l'œuvre de Christ aussi bien qu'en Sa personne. Ainsi (Act. 2), quand les Juifs furent saisis par la terrible conviction que Jésus, qu'ils avaient rejeté, était le Christ, et que Dieu L'avait exalté dans la gloire, ils dirent : « Que ferons-nous, frères ? ». Pierre leur répondit : « Repentez-vous, et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus Christ, en rémission des péchés ; et vous recevrez le don du Saint Esprit ». Ils devaient croire à la glorification de Christ, dont les dons du Saint Esprit étaient la preuve présente, mais ils devaient aussi participer aux effets de l'œuvre de Christ et recevoir eux-mêmes le Saint Esprit. Ainsi, au chapitre 10 des Actes, c'est le témoignage à la rémission des péchés (v. 43), qui est scellé par le Saint Esprit tombant sur tous ceux qui entendaient la Parole. De même, en Éphésiens 1, 13, c'était « l'évangile de leur salut » auquel ils avaient cru, de sorte que, croyant en Christ, ils avaient été scellés du Saint Esprit comme arrhes de leur héritage. Il est parfaitement certain, d'après l'Écriture, qu'une personne peut être née de nouveau et ne pas avoir reçu le Saint Esprit, car « quiconque croit que Jésus est le Christ, est né de Dieu » [1 Jean 5, 1], et c'était le cas des disciples tandis que Christ était sur la terre. Cependant ils ne pouvaient pas alors avoir reçu le Saint Esprit, qui ne vint que le jour de la Pentecôte, bien qu'ils eussent la vie et qu'ils fussent nets par la Parole.

On allègue que le cas était différent du nôtre ; on dit que le Saint Esprit n'était pas encore venu. C'est tout à fait vrai ; mais les disciples étaient nés de Dieu. Je signale le fait, que nous pouvons distinguer le don du Saint Esprit d'avec la nouvelle naissance. Les Samaritains aussi, après que le Saint Esprit fut venu, crurent et furent baptisés, mais le Saint Esprit n'était venu sur aucun d'eux ; cela n'arriva qu'après que les apôtres leur eurent imposé les mains. De la même manière Paul, alors appelé Saul, fut converti par la révélation de Christ, qui lui apparut sur le chemin de Damas ; mais trois jours après seulement, Ananias lui fut envoyé afin qu'il recouvrât la vue et fût rempli du Saint Esprit [Act. 9, 17].

Un chrétien est donc un homme dans le corps duquel l'Esprit Saint habite comme en un temple, lui donnant, d'une manière consciente, la place où le met une rédemption accomplie. Dieu l'a préparé pour la gloire où il sera avec Christ et semblable à Christ ; mais tandis que la connaissance de sa position en Christ est claire à son âme, la gloire reste comme une espérance qui lui est réservée dans les cieux [Col. 1, 5]. Les Juifs devront être nés de nouveau pour entrer dans les bénédictions milléniales (Jean 3 ; Éz. 36) ; mais ceux qui croient en Christ sans L'avoir vu, associés avec Lui pendant qu'on ne Le voit pas, et scellés du Saint Esprit, ont leur part avec Lui là où le monde ne peut Le voir. « Celui qui sanctifie et ceux qui sont sanctifiés sont tous d'un ; c'est pourquoi il n'a pas honte de les appeler frères » [Héb. 2, 11].

Il y a trois grands priviléges qui résultent de la présence du Saint Esprit, bien que tout en nous devrait découler de cette présence. En premier lieu nous crions : « Abba, Père » (Gal. 4) ; nous savons que nous sommes enfants (Rom. 8). Ensuite, nous savons que nous sommes en Christ et Christ en nous (Jean 14). Troisièmement, l'amour de Dieu est versé dans nos cœurs (Rom. 5). La présence de l'Esprit est la puissance de bénédiction avec Dieu, avec Christ, avec le Père (comp. 1 Jean 4, 12, 13).

Ce ne sont pas là des promesses, ou la paix milléniale accomplie, quelque bénies que soient ces choses à leur place, mais c'est Dieu qui nous a préparés pour un poids éternel de gloire [2 Cor. 4, 17], ce que l'œil n'a point

vu, ce que l'oreille n'a pas entendu et qui n'est pas monté au cœur de l'homme, ce que Dieu a préparé pour ceux qui L'aiment [1 Cor. 2, 9] et qu'il leur a révélé. Subjectivement, le nouvel homme est rendu propre à jouir de Dieu même ; mais la sphère dans laquelle ses affections se développent est celle qui est faite pour lui et qui lui est révélée, et c'est l'œuvre de Christ, Ses souffrances et Ses gloires, et pour nous les gloires célestes qui seront révélées. Entre l'accomplissement de l'œuvre de la rédemption et le moment où nous aurons part à la gloire, le Saint Esprit est descendu pour nous sceller comme rachetés et justifiés, et pour être les arrhes de ce que nous n'avons pas encore, si ce n'est que comme Christ est, « nous sommes, nous aussi, dans ce monde » [1 Jean 4, 17], et nous en avons la conscience par une foi vivante.

Le pardon, l'amour du Père, notre portion et notre position en Christ, avec la joie dans l'espérance de la gloire de Dieu, voilà ce qui appartient à ceux dont Christ est la vie. C'est de cela que le Saint Esprit est la puissance actuelle et le révélateur à l'âme, quand la foi en Christ et en Son œuvre a été scellée pour le jour de la rédemption ; ou, plus exactement, quand ceux qui croient ont été scellés, sur le fondement de cette foi.

Le nouvel homme est capable de jouir des choses divines et célestes, mais il ne peut les révéler. Si l'on dit : elles sont dans la Parole, je l'accorde ; mais c'est spirituellement qu'on les y discerne. Le croyant est scellé du Saint Esprit, sur le fondement de sa foi en la personne et en l'œuvre de Christ, qui a accompli la rédemption et qui est assis à la droite de Dieu, de sorte qu'il connaît l'efficacité de cette œuvre et sa place devant Dieu comme fils et comme étant en Christ. C'est là une vérité établie dans l'Écriture aussi clairement que possible, et qui, comme état de choses présent, constitue le christianisme et le chrétien, savoir, certitude que Dieu a ôté nos péchés, adoption actuelle comme fils dans la faveur divine, et joie dans l'espérance de la gloire de Dieu. Mais cela aussi, dans ce chapitre 5, est fondé sur l'œuvre de Christ livré pour nos péchés.

Un autre sujet prend place ici ; je veux dire, la relation de ce qui précède avec l'état ou l'expérience de l'âme. Je ne parle pas maintenant de culpabilité et d'imputation du péché, c'est ce que j'ai déjà fait — notre conscience est purifiée par le sang de Christ ; mais ce qui m'occupe, c'est ce qui se passe dans l'âme. Il y a là ce qui n'est jamais pardonné, le péché, son principe dans notre nature, ce que Dieu doit abhorrer et que déteste la nouvelle nature, et que nous trouvons en nous. J'ai déjà fait allusion à la division, bien connue maintenant, que nous trouvons en Romains 5, à la fin du verset 11. Jusque-là, nous trouvons, pleinement exposés, notre état de culpabilité et la grâce qui y répond ; la propitiation, Christ livré pour nos offenses et ressuscité, la paix avec Dieu, Sa faveur actuelle sur nous, l'espérance de la gloire, Son amour versé dans nos cœurs, pour notre route, par le Saint Esprit qui nous est donné, en sorte que nous nous glorifions même en Dieu par Christ par lequel nous avons reçu la réconciliation : nous sommes réconciliés avec Dieu, et nous nous réjouissons en Lui. Après cela vient un autre sujet : un homme, chef de race quant au péché, et un homme, chef de race quant à l'obéissance : plusieurs, en relation avec le premier, constitués pécheurs par le péché d'un seul ; et plusieurs, en relation avec le second, constitués justes par l'obéissance d'un seul. C'est là évidemment un terrain nouveau et un sujet nouveau. La culpabilité personnelle et le jugement dépendent de ce que chaque pécheur a fait ; mais ici il s'agit d'une race plongée dans un état de ruine par la faute de son chef. La loi est intervenue, de manière à agraver les péchés en les faisant devenir des transgressions, afin de mettre à nu par ses exigences, quand la conscience est éveillée, le péché, racine et principe du mal.

À partir du verset 12 de Romains 5, il n'est donc plus question du pardon des péchés du vieil homme, et de la purification de ces péchés par grâce, pour être amenés ainsi dans la faveur présente de Dieu envers nous, mais d'être placés devant Dieu dans un nouvel état et une nouvelle position dans le second homme, le Christ Jésus. Au chapitre 6, se trouve exposée la doctrine ; au chapitre 8, nous avons notre état comme résultat, nous sommes en Christ et Christ est en nous ; nous sommes héritiers de la gloire, et, en l'attendant, nous souffrons

avec Christ ici-bas. Le chapitre 7 nous présente l'action de la loi, par laquelle nous acquérons la connaissance de nous-mêmes, afin que moralement nous consentions à avoir Christ en place de nous-mêmes. Cette seconde partie de l'épître aux Romains traite, non pas de Christ mourant pour nos péchés, mais de notre mort avec Christ.

Remarquez ici la différence entre les chapitres 5 et 8. Au chapitre 5, où l'apôtre a montré la culpabilité comme étant universelle, et la grâce qui la rencontre dans la propitiation, et Christ, livré pour nos offenses et ressuscité pour notre justification [Rom. 4, 25], tout est faveur et bonté divines : nous avons la paix avec Dieu, tel qu'il est, à l'égard de nos péchés ; nous jouissons actuellement de Sa faveur, nous avons l'espérance de la gloire ; Son amour est versé dans le cœur, et nous nous glorifions en Lui. Au chapitre 8, c'est notre état qui est présenté : nous sommes morts avec Christ et vivants en Lui ; nous sommes en Lui devant Dieu, de telle sorte qu'il n'y a aucune condamnation ; la loi de l'Esprit de vie nous affranchit, la pensée de l'Esprit est vie et paix. Au chapitre 5, l'amour de Dieu était répandu dans nos coeurs par le Saint Esprit ; au chapitre 8, l'Esprit rend témoignage avec notre esprit que nous sommes enfants de Dieu, et Il intercède en nous ; nous y avons notre état vis-à-vis de Dieu comme étant en Christ, et non pas ce que Dieu est envers nous.

J'ai dit que le chapitre 6 pose la base de la doctrine. Nous sommes baptisés pour la mort de Christ, notre profession de christianisme est la reconnaissance de cette mort : notre vieil homme est crucifié avec Lui, afin que le corps du péché, comme un tout dans sa forme concrète, soit annulé. La croix met fin à notre ancien état en Adam ; à ce point de vue, Christ est mort, non pas pour nos péchés, ici, mais au péché, et nous sommes baptisés pour Sa mort, nous avons à nous tenir pour morts au péché et pour vivants à Dieu, non pas en Adam, mais dans le Christ Jésus notre Seigneur. Tout ce qui constitue la gloire du Père, tout ce qui se déploie de Lui et L'environne selon Sa propre nature, était engagé dans la résurrection de Christ : sainteté, justice, majesté, amour pour le Fils, reconnaissance de ce qu'il avait accompli, suprématie au-dessus de tout mal en lumière et en amour, et Christ, comme homme, ressuscité par cette gloire et y entrant, et cela comme ayant parfaitement glorifié Dieu, là où tout était entièrement contraire à la gloire de Dieu. Et nous sommes vivants en Lui, nous avons en Lui, ressuscité, la vie qui convient à notre nouvelle position : nous avons ce trésor dans un vase de terre [2 Cor. 4, 7], cela est vrai, mais c'est notre place devant Dieu. La chair ne peut avoir absolument aucune part en cela. Comme homme, Christ est entré par la mort dans cette nouvelle position, mettant fin (Lui-même toujours sans péché, et à part) à toute relation avec l'homme comme né d'Adam. Il était vraiment et réellement homme et Fils de l'homme, mais en tant que ressuscité, Il est chef d'une nouvelle race et d'une position nouvelle. Il est digne de remarque que jamais nous ne trouvons qu'Il se soit uni Lui-même aux hommes, comme l'enseigne une doctrine funeste et très répandue. « À moins que le grain de blé, tombant en terre, ne meure, il demeure seul » (Jean 12, 24). Lui seul, comme nous l'avons vu, fut oint du Saint Esprit et scellé de Dieu le Père ; toutefois Il était un vrai homme né de femme, né sous la loi [Gal. 4, 4] et en ressemblance de chair de péché [Rom. 8, 3], et allant avec le résidu pieux comme s'associant à Lui. Il était là un homme parmi les hommes ; mais cette association prit fin à Sa mort, sauf en ce qu'Il reste Seigneur au-dessus d'eux. Nous sommes unis à Lui dans Son nouvel et glorieux état comme Chef ou Tête (Éph. 1, 21). Mais c'est une nouvelle création (*χαίνω* κτίσις).

Revenons maintenant à notre sujet. « Nous sommes crucifiés avec lui ». Ici, c'est de « notre vieil homme » qu'il s'agit. Nous sommes encore dans le corps, mais nous ne sommes plus sur le terrain de notre ancienne position devant Dieu, nous en sommes sortis en Christ en mourant avec Lui, nous avons été crucifiés avec Lui, nous nous tenons pour morts au péché[4] et vivants à Dieu dans le Christ Jésus, pour nous livrer nous-mêmes à Dieu comme étant ceux qui, en Christ, d'entre les morts ont été faits vivants [Rom. 6, 13], et qui, dans cette nouvelle vie, sont libres de le faire. Dans l'épître aux Romains, nous ne sommes pas envisagés comme

ressuscités avec Christ, mais comme justifiés, et ayant Christ pour notre vie, comme des hommes vivants ici-bas de la vie naturelle, seulement y ayant Christ pour notre vie, étant en Lui devant Dieu, non pas dans la chair.

Or la première partie de l'épître nous amène, depuis la connaissance consciente de notre culpabilité, jusqu'à la faveur divine et à la connaissance de l'amour divin, comme étant justifiés par l'œuvre de Christ ; la seconde partie, à la connaissance de nous-mêmes, comme étant morts avec Christ à notre ancien état, et étant en Lui devant Dieu. Notre profession n'est pas simplement que nous croyons en Christ, mais que nous avons été amenés dans Sa mort, baptisés pour elle comme notre part. Toutefois la première partie est complète et absolue. La *doctrine* du sceau du Saint Esprit ne s'y trouve pas ; mais la personne est scellée, un coupable se trouve rétabli dans la faveur de Dieu et jouissant de Son amour ; réconcilié avec Lui et prenant en Lui ses délices. Je le répète : cette première partie est complète en elle-même. L'homme est pardonné, justifié, jouissant de la faveur de Dieu, ayant l'amour de Dieu dans son cœur par le Saint Esprit qui lui est donné, et se réjouissant dans l'espérance de la gloire. Tout est judiciaire. La vie éternelle n'y est pas présentée comme une existence actuelle, mais elle est donnée à ceux qui persévèrent à bien faire[5] ; seulement Dieu constate Son amour à Lui envers nous. La question de notre état, notre position hors de Christ et en Christ, est un autre point différent et distinct, mais quand nous sommes envisagés comme étant en Christ, le sceau du Saint Esprit est, ici aussi (dans l'épître aux Romains), un fait admis et développé.

Cette vérité est enseignée d'une manière spéciale dans la seconde épître aux Corinthiens et dans celle aux Éphésiens, mais toujours comme une chose qui n'appartient qu'aux croyants, savoir, à ceux qui ont déjà la vie et qui sont lavés dans le sang de l'Agneau. *Là où cette vérité ne se trouve point, le christianisme n'est pas connu dans son vrai caractère.* Le point de départ de tout ceci, quant à notre position, est celui-ci : nous avons été baptisés pour la mort de Christ, notre vieil homme a été crucifié avec Christ, afin que nous ne servions plus le péché [Rom. 6, 5-6] ; c'en est fait de lui pour la foi, nous sommes affranchis. Mais n'y a-t-il aucun remède, aucune amélioration possible pour le vieil homme, et aucune puissance dans le nouveau pour marcher en dehors du vieil homme et être indépendant de lui ? Non, il n'y a point d'amélioration du vieil homme, ni puissance dans le nouveau pour marcher bien par lui-même, alors même que la volonté y est. Si la justice devait être trouvée dans l'état où nous a placés la chute d'Adam (c'est-à-dire dans la chair), alors la loi en serait la mesure. Mais la chair ne se soumet pas à la loi de Dieu, et aussi elle ne le peut pas [Rom. 8, 7] : la loi dans son caractère spirituel, bien entendu, car elle défend la convoitise, et la chair convoite. Subsister devant Dieu sur ce fondement est donc impossible, et de ce côté il n'y a point d'espérance ; mais cette seconde partie de l'épître aux Romains traite de notre position devant Dieu.

Nous avons ces deux points : nous sommes nés de nouveau, mais cela ne suffit pas, car la chair est là, et ce qui caractérise la loi, c'est que sous elle on obtient la justice par ce qu'on est. Mais le péché est là. Mais si ce n'est pas assez d'être nés de nouveau, il y a autre chose : notre vieil homme est crucifié avec Christ ; en Lui nous sommes morts au péché. Ainsi, pour la foi, c'en est fait de la chair dans la mort, et Christ est introduit en vie. Le péché dans la chair a été condamné à la croix, mais la mort est venue pour l'ancienne condition de l'homme, non point évidemment que Christ ait eu aucun péché, mais Il a été fait péché pour nous [2 Cor. 5, 21]. Il était sur la croix « pour le péché ». De sorte que la condamnation du péché dans la chair est passée, et la mort, la puissance de la mort de Christ, est venue. Je suis maintenant en relation avec Christ ressuscité d'entre les morts. Mon premier mari, la loi, avait pouvoir sur moi aussi longtemps que je vivais, mais je suis mort avec Christ, et par Sa mort Dieu a condamné le péché dans la chair. Christ a pris cette condamnation et y a mis fin en mourant ; ainsi, par ma mort, j'ai cessé d'être sous la loi, je suis mort et suis ainsi sorti hors de la condition à laquelle la loi s'appliquait, et je ne suis pas seulement vivant en Christ, mais en relation avec Christ ressuscité, dans cette nouvelle position où le péché et la condamnation ne sont absolument plus. Quoique je fusse vivifié,

la chair était encore là en moi, bien que je haïsse ses fruits et ses œuvres ; et comme le principe de la loi et notre pensée, quand nous lui sommes assujettis, sont que le jugement de Dieu à notre égard est le résultat de ce que nous sommes, plus mes désirs sont saints, plus je suis misérable ; mais ayant une fois part à la mort de Christ, je me tiens moi-même pour mort. La délivrance est donc par la mort de Christ, c'est-à-dire par le fait que je suis crucifié avec Lui, et uni à Lui ressuscité.

Mais comment connaîtrai-je cela ? Par le Saint Esprit. Au chapitre 8 de l'épître aux Romains, il est dit que nous sommes en Christ, et Christ en nous (8, 1, 10). Or ce qui nous en donne la connaissance, c'est le Saint Esprit (Jean 14, 20). Nous ne sommes pas dans la chair, mais dans l'Esprit, si du moins l'*Esprit de Dieu habite en nous*^[v. 9]. Il n'y a aucune condamnation, parce que nous sommes *en Christ*, et si Christ est en nous, le corps est bien mort à cause du péché, seule chose qu'il puisse produire s'il est vivant : mais nous vivons parce que l'Esprit est vie, à cause de la justice.

Et maintenant, remarquez que dans le chapitre 7 (qui n'est qu'une parenthèse), où l'apôtre traite de la portée de la loi dans la question, nous voyons deux états de l'âme, tous deux pouvant exister lorsque l'âme a été vivifiée, états, non de progrès ou de degré, mais absolument incompatibles l'un avec l'autre, si incompatibles que l'un ne peut exister tant que l'autre existe : dans l'une de ces positions relatives, l'âme est unie à la loi comme à un mari ; dans l'autre, c'est à Christ ressuscité d'entre les morts. L'âme est morte dans la première, de manière à en avoir fini avec elle, afin d'être placée hors de cette relation, mais seulement comme crucifiée avec Christ, autrement la loi aurait été, pour elle, condamnation aussi bien que mort (2 Cor. 3 ; Gal. 4). Nous sommes morts à la loi par le corps de Christ, afin que nous soyons à un autre ; nous ne pouvons avoir deux maris à la fois. Ensuite nous avons vu, dans ce chapitre 7, l'effet expérimental de la loi, vue et estimée à la lumière du christianisme. La loi éveille, et, comme occasion, excite le péché. L'expérience du chapitre 7 n'est pas le cri d'un homme qui est dans le péché sans savoir ce qu'est le péché, mais c'est le péché estimé par quelqu'un qui peut en juger avec une connaissance spirituelle. *Nous*, chrétiens comme tels — c'est ainsi que ce mot « nous » est toujours employé — « nous savons que la loi est spirituelle ». Quant au fait, personne ne fut jamais dans un semblable état, c'est-à-dire avec la volonté toujours parfaitement bonne et le faire toujours mauvais. Il s'agit de l'action de la loi quand la volonté est renouvelée, mais que l'homme est sous la loi, et, dans ses pensées quant à sa relation avec Dieu, « dans la chair », aimant l'obéissance et la loi de Dieu, mais jugeant des pensées que Dieu a envers lui, d'après ce qu'il est lui-même. Or cela est l'opposé de la grâce.

Un homme qui est dans cet état voit que la loi est spirituelle dans ce qu'elle demande ; sa conscience la reconnaît bonne, son cœur y prend plaisir quant à l'homme intérieur, mais il ne réussit pas à l'observer. Il est *captif* de la loi du péché qui est dans ses membres. Le vouloir est bien avec lui, mais le moyen d'accomplir le bien, cela il ne le trouve pas. Or c'est là une expérience que considère une personne affranchie, mais c'est l'expérience d'une personne qui évidemment n'est pas délivrée, mais qui est sous la loi ; c'est l'expérience d'un homme quand il était dans la chair. Il apprend ainsi, non pas qu'il est coupable, mais qu'il n'y a point de bien *en* lui, c'est-à-dire dans sa chair ; en second lieu, que ce n'est pas lui qui pratique le mal, puisqu'il le hait, et enfin, que le péché est trop fort pour lui, car il ne peut réussir à faire le bien qu'il veut. Il y a là une double leçon ; premièrement, qu'il n'y a aucun bien dans la chair quand elle est jugée spirituellement, et, en second lieu, que nous n'avons point de puissance. Distinguer le péché de soi-même est souvent un soulagement, mais non la délivrance. Or il est de toute importance de savoir ce qu'est la chair et de le savoir par expérience, et ainsi d'avoir appris ce que c'est que d'être sous la loi ; mais Dieu ne prend point plaisir à garder dans cet état celui qui le connaît. Ce n'est point l'état chrétien. Il y a lutte jusqu'à la fin, lorsqu'on est affranchi, mais alors cette lutte a lieu dans le chrétien : la chair convoite contre l'Esprit^[Gal. 5, 17]. Ici il n'est pas question de l'Esprit, ni de Christ, si ce n'est comme contraste : Christ est présenté comme un autre mari, auquel on ne peut être en même temps

qu'au premier. Sur ce point, le chapitre est positif : nous ne pouvons avoir deux maris à la fois. Si j'ai appris à connaître l'amour de Dieu dans le don de Son Fils, et si je sais que ma position est là, en Christ, mon acceptation devant Dieu ne repose pas sur ce que je suis pour Dieu, comme cela a lieu sous la loi.

Ce chapitre nous présente l'appréciation de l'action de la loi par quelqu'un qui a l'Esprit, et qui peut dire : « nous savons ». Il ne dit pas : *nous sommes charnels* ; les chrétiens ne peuvent pas dire cela. Si l'on me demande : Celui dont il est question dans ce chapitre a-t-il l'Esprit ? est-il scellé ? je réponds : Certainement *non*, il est captif de la loi du péché : or là où est l'Esprit du Seigneur, il y a la liberté [2 Cor. 3, 17], et au chapitre 8, le captif est affranchi, et il n'est pas dans la chair. Si quelqu'un est conduit par l'Esprit, il n'est pas sous la loi [Gal. 5, 18]. Or être sous la loi, est précisément ce que décrit Romains 7, mais par la bouche de quelqu'un qui, n'y étant plus, peut le décrire par l'Esprit. Le péché n'aura pas domination sur vous, parce que vous n'êtes pas sous la loi, mais sous la grâce [Rom. 6, 14]. Bien que j'aie parlé, et avec raison, du chapitre 7 comme étant une parenthèse, car il vient entre la doctrine du chapitre 6 et l'état pratique du chapitre 8, cependant, en un certain sens, la doctrine de l'épître se termine avec le chapitre 6. Le péché n'a pas domination sur ceux dont il y est parlé, car ils ne sont pas sous la loi, mais sous la grâce : ainsi, se livrant à Dieu pour l'obéissance, ils ont leur fruit dans la sainteté et pour fin la vie éternelle [Rom. 6, 22]. Les gages du péché, c'est la mort ; le don de Dieu, c'est la vie éternelle, par Jésus Christ notre Seigneur [Rom. 6, 23].

Ainsi les deux états nous ont été présentés, savoir l'état expérimental d'une âme sous la loi, et celui qui est dans la puissance de l'Esprit en Christ. Le contraste complet qui existe entre les deux est évident ; ce n'est pas une différence de degré, mais d'état. L'incompatibilité des deux se voit dans l'exemple des deux maris, le changement ne pouvant avoir lieu que par la mort, qui brise absolument le lien. Mais je parle maintenant du contraste dans l'état lui-même. Au chapitre 7, l'homme est dans la chair ; au chapitre 8, il n'est pas dans la chair, parce que l'Esprit de Dieu demeure en lui. L'expérience du chapitre 7 ne considère que la loi ; au chapitre 8, l'homme est mort à la loi par le corps de Christ, et la question est entre la chair et l'Esprit. Christ est en nous, et le corps est mort, mais l'Esprit est vie dans l'âme délivrée. Nous avons donc, en premier lieu, au chapitre 7, les deux maris mis en contraste : un homme renouvelé en relation avec la loi, et ensuite le même homme en relation avec Christ ressuscité d'entre les morts, le premier lien (celui qui liait à la loi) étant brisé d'une manière absolue par la mort de la personne qui y était retenue. Après, vient l'expérience du premier, de l'homme renouvelé sous la loi, expérience jugée par l'intelligence chrétienne de quelqu'un qui n'est plus sous la loi ; la chair est jugée, ainsi que l'impuissance de l'âme renouvelée pour vaincre la chair en étant sous la loi. Il faut un libérateur ; c'est Dieu par Christ. Nous sommes vivants en Lui, et Lui est en nous ; et nous sommes morts au péché, ayant été crucifiés avec Christ. Il n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont en Christ, car, bien que la chair soit en moi, je suis affranchi de sa loi, par la loi de l'Esprit de vie dans le Christ Jésus, et moi, quant à ma position devant Dieu, je n'ai rien d'autre que Christ comme vie, dans la puissance de l'Esprit. Ce que la loi ne pouvait pas faire, ce que je ne pouvais pas réussir à faire quand j'étais sous la loi, parce que la chair ne se soumet pas à la loi, Dieu l'a fait, car la chair a judiciairement disparu de devant Dieu dans la mort de Christ comme sacrifice pour le péché, et là, la chair et moi, nous mourûmes au péché avec Lui. Le vieil homme a été crucifié ; c'en est fait de lui à la croix. Là Dieu a condamné le péché dans la chair.

C'est alors qu'est introduite la puissance du Saint Esprit qui habite en nous, un sommaire de notre état, déjà au verset 2. Mais les choses de l'Esprit et la marche selon l'Esprit se rapportent directement à une personne divine et à une nouvelle nature, et c'est à elles qu'est rattaché le changement de notre ancienne position en Adam, en notre nouvelle position en Christ, bien que l'Esprit ne soit pas séparé de la vie dont Il est la puissance. Vous n'êtes pas dans la chair, mais dans l'Esprit, si du moins l'Esprit de Dieu habite en vous [Rom. 8, 9]. Ce n'est point assujettir la chair, qui ne peut se soumettre à la loi ; mais si Christ est en vous, le corps est

mort [Rom. 8, 10], d'après le chapitre 6, car, vivant en lui-même, il ne produit que le péché ; cependant je suis vivant, l'Esprit est vie comme la puissance et Celui qui produit la justice. Et de plus, afin de compléter la délivrance : si l'Esprit de Celui qui a ressuscité Jésus d'entre les morts habite en nous, Celui qui a ressuscité Christ (le chef des siens) d'entre les morts, vivifiera aussi vos corps mortels, à cause de Son Esprit qui habite en vous. C'est *l'Esprit de Dieu*, en contraste avec la chair ; — c'est *l'Esprit de Christ*, quant à ce que nous sommes, comme formés maintenant d'une manière vivante selon Christ ; — c'est *l'Esprit de Celui qui a ressuscité Jésus* (nom personnel de Christ) *d'entre les morts*, comme accomplissant notre délivrance finale. À partir de là, il est parlé du Saint Esprit, non seulement comme d'une personne divine habitant en nous, et agissant ainsi sur la vie, mais comme opérant d'une manière distincte de nous. Par l'Esprit, nous faisons mourir les actions du corps ; nous sommes conduits par l'Esprit ; Il est l'Esprit d'adoption, par lequel nous crions : « Abba, Père » ; « l'Esprit lui-même rend témoignage avec notre esprit, que nous sommes enfants de Dieu » [Rom. 8, 16], ayant l'héritage en espérance, et Il nous est en aide dans notre infirmité durant notre passage, pendant que nous attendons avec patience d'être mis en possession de l'héritage ; l'Esprit Lui-même, quand nous ne savons pas ce qu'il faut demander comme il convient, intercède pour nous, mais en nous, et cela selon Dieu. Telle est la réalité de Sa présence avec nous.

Il y a donc une délivrance[6] : ce n'est pas être né de nouveau, ce n'est pas le pardon (bien que ces deux choses soient réelles), mais c'est une délivrance, en ce que nous sommes morts avec Christ, notre vieil homme étant crucifié avec Lui, et Lui étant notre vie dans la puissance de l'Esprit de Dieu ; et, Son œuvre en étant la base, cette délivrance est possédée et connue, en même temps que notre place en Lui, par l'Esprit habitant en nous. Et nous recevons l'Esprit en croyant en l'efficace de l'œuvre de Christ pour le pardon de nos péchés. Nous ne sommes pas dans la chair, mais dans l'Esprit, si du moins l'Esprit de Dieu habite en nous [Rom. 8, 9]. L'Écriture sur ce point est aussi claire que possible. Il est également clair que celui dont parle le chapitre 7 de l'épître aux Romains, ne possède pas cette délivrance ; la preuve en est très simple, il cherche à être délivré. Cette délivrance n'est pas une chose qui ait à se répéter ; c'est un état dans lequel nous entrons : le chapitre 8 tout entier le démontre. Nous sommes en Christ, nous avons l'Esprit d'adoption, le Consolateur qui ne nous est point ôté.

Être affranchi n'est pas être né de nouveau. Quand il s'agit « d'être né de nouveau », il y a un « il faut » (Jean 3, 7), ce qui n'est point la révélation de la grâce et du salut qui n'est que par la croix. La visiteation, prophétisée par Zacharie (Luc 1, 77-79), avait pour but de donner la connaissance du salut par la rémission des péchés ; et ce fut après avoir entendu l'évangile de leur salut et y avoir cru, que les Gentils furent scellés (Act. 10, 43, 44 ; Eph. 1, 13, 14). Je ne doute pas que Celui qui a commencé la bonne œuvre ne l'achève aussi jusqu'au jour de Jésus Christ [Phil. 1, 6] ; mais le témoignage de l'Écriture est constant. Le fils prodigue revint à lui-même, se repentit, confessa son péché, reconnut qu'il périssait, et entra dans le chemin qui, de fait, le conduisait chez son père ; mais il n'avait pas rencontré son père, il ne connaissait pas sa pensée, il ne pouvait pas crier : « Abba, Père », et n'avait point la plus belle robe, qui le rendait propre pour entrer dans la maison. C'est en vain qu'on dira qu'il n'en avait pas la conscience ; il ne possédait pas ces choses. Christ a été livré pour nos offenses ; mais bien qu'il ait fait la paix par le sang de Sa croix [Col. 1, 20], nous ne possédons pas cette paix jusqu'à ce que nous ayons été justifiés par la foi. Il est également important de voir que la paix a été faite parfaitement, et que nous ne la possédons pas avant que nous ayons cru. En fait, dire que nous avons la paix avec Dieu et que nous n'en avons pas la conscience, est un non-sens, et en même temps une chose qui détruit la relation qui existe entre la présence de l'Esprit et l'œuvre de Christ. Être affranchi et en liberté, avoir liberté avec Dieu, disant : « Abba, Père », et être délivrés de la loi du péché et de la mort — et n'en pas avoir la

conscience, cela n'a pas de sens ; bien que nous ne soyons peut-être pas capables d'expliquer comment cela a lieu, cependant nous le savons et nous en jouissons.

Je n'attache aucune importance au mot « chrétien », nom donné probablement par le monde ; mais le corps de celui qui est tel, est le temple du Saint Esprit qu'il a de Dieu [1 Cor. 6, 19].

En comparant entre eux quelques passages des épîtres aux Romains et aux Galates, on voit clairement que l'affranchissement ou la délivrance est un état distinct et non un simple progrès dans la condition de l'âme ; c'est la liberté de fils, fruit de la rédemption, en contraste avec l'esclavage sous la loi, même si l'on est né de Dieu. Au chapitre 5 des Galates, verset 18, nous lisons : « Si vous êtes conduits par l'Esprit, vous n'êtes pas sous la loi ». Avant que la foi vînt, nous étions gardés sous la loi, notre conducteur jusqu'à Christ, mais après que la foi fut venue, nous n'avons plus été sous le conducteur (Gal. 3, 23, 24) ; car nous sommes tous fils[7] de Dieu par la foi dans le Christ Jésus. Mais « aussi longtemps que l'héritier est en bas âge, il ne diffère en rien d'un esclave, quoiqu'il soit seigneur de tout ;... mais, quand l'accomplissement du temps est venu, Dieu a envoyé son Fils, né de femme, né sous la loi, afin qu'il rachetât ceux qui étaient sous la loi, afin que nous reçussions l'adoption. Et, parce que vous êtes fils, Dieu a envoyé l'Esprit de son Fils dans nos cœurs, criant : Abba, Père ».

Le chapitre 5 exhorte les Galates à demeurer fermes dans cette liberté ; la chair convoite contre l'Esprit, et l'Esprit contre la chair, mais si l'on est conduit par l'Esprit, on n'est pas sous la loi. La chair était là, mais leur état et leur position étaient entièrement changés : ils étaient fils, ils étaient libres, conduits par l'Esprit, pas sous la loi, parce que Christ les avait rachetés de cet état-là, et ainsi la foi étant venue, le Saint Esprit leur avait été donné. L'état dans lequel ils se trouvaient, était la conséquence de la venue du Fils de Dieu pour les racheter, et de leur foi en Lui et en Son œuvre.

Maintenant examinons ce qui est dit en Romains 8, quant à l'état d'affranchissement ou de délivrance : « Tous ceux qui sont conduits par l'Esprit de Dieu, ceux-là sont fils de Dieu ». « Vous n'avez pas reçu un esprit de servitude pour être derechef dans la crainte ». Et d'où vient cela ? « Vous n'êtes pas sous la loi, mais sous la grâce » ; « tenez-vous vous-mêmes pour morts » [Rom. 6, 11] (comp. Gal. 2, 19, 20). Christ étant mort, nous sommes affranchis de la loi ; nous sommes morts avec Christ au péché, et à la loi aussi ; mariés à un autre, à Christ ressuscité. Nous sommes en Christ ; la loi de l'Esprit de vie en Lui nous a affranchis ; car ce que la loi ne pouvait pas faire, Dieu l'a fait, en envoyant Son propre Fils pour le péché. La conséquence est, non point une loi imposant une justice humaine, mais les choses de l'Esprit comme notre portion.

Quoique la chair soit en nous, nous ne sommes point dans la chair — dans cette position devant Dieu — si du moins l'Esprit de Dieu habite en nous ; il n'est pas dit : si nous sommes nés de nouveau, ce que l'on peut être sans connaître encore la délivrance. Et si Christ est en vous, le corps est bien mort à cause du péché, mais l'Esprit est vie [Rom. 8, 10] ; et alors on entre, par l'Esprit, dans une relation consciente de fils, et ainsi, n'étant pas simplement nés de Dieu, mais ayant le témoignage par l'Esprit d'être nés de Dieu (« enfants », non pas « fils »), nous sommes héritiers de Dieu, cohéritiers de Christ. Les principes de l'état décrit dans le chapitre 7, sont la loi, la chair, le péché, la captivité sous la loi du péché ; on n'est pas délivré ; la volonté est bonne, mais il n'y a pas de puissance pour l'accomplir. Les six premiers versets présentent les deux relations : l'une avec la loi, l'autre avec Christ ressuscité, la mort mettant entièrement fin à l'une, et étant le seul moyen d'en être délivré. Les principes du chapitre 8 sont que l'on est en Christ (non seulement pardonné, mais dans un nouvel état), affranchi par la loi de l'Esprit de vie en Lui, le péché dans la chair étant condamné, en ce que Christ est mort comme sacrifice pour le péché ; on n'est pas dans la chair, mais dans l'Esprit ; l'Esprit de Dieu habite en nous, le corps est mort, l'Esprit est vie. Nous sommes fils, et nous savons que nous le sommes ; nous souffrons avec

Christ, pour être glorifiés avec Lui. Christ et l'Esprit, qui ne sont pas mentionnés dans le premier état, se trouvent ici ; le sujet tout entier, c'est le second mari, dans la puissance de l'Esprit. Il est impossible de trouver deux positions et deux relations plus distinctes. Ayant cru au pardon des péchés par le sang de Christ, le croyant a reçu l'Esprit, et sait par Lui où il en est comme mort avec Christ, et maintenant *en Christ*.

Un mauvais enseignement, qui met la nouvelle naissance^[8] à la place d'une rédemption connue et accomplie par l'œuvre de Christ, ayant détourné plusieurs cœurs sincères de la simple vérité scripturaire, j'ajouterai ici ce que l'Écriture révèle clairement. Si une âme peut en vérité dire devant Dieu : « Abba, Père », cette âme est scellée. Si quelqu'un sait réellement qu'il est en Christ, et Christ en lui, il est scellé. Si l'amour de Dieu est versé dans le cœur d'un homme, cet homme est scellé (Rom. 8 ; Gal. 4 ; Jean 14 ; Rom. 5). Il peut en exister d'autres preuves, car toute la vie d'un homme sera, sauf quelques manquements particuliers, la manifestation évidente de l'habitation de l'Esprit de Dieu en lui ; mais je prends à dessein la preuve la plus simple et la plus immédiate, dans les termes où nous la donne l'Écriture. Or ce qui empêche l'acceptation pure et simple de cette vérité, c'est que l'on ne croit pas pleinement la doctrine de la rédemption. On regarde le pardon comme se rapportant aux péchés passés^[9], à ceux commis avant la conversion, ce qui était réellement le pardon pour les Juifs, et que l'Écriture présente en contraste avec le pardon chrétien (voyez Héb. 9 et 10). On ne croit pas à ce que l'Écriture nomme « rédemption éternelle ». La plupart des chrétiens ne pourraient pas vous dire ce que c'est que de n'avoir plus « conscience de péchés » ; ils ne savent pas même ce qu'est le bonheur de l'homme à qui le Seigneur ne compte point le péché [Rom. 4, 8]. Ils comprennent bien que tous leurs péchés passés ont été pardonnés quand ils ont cru, mais, quant aux péchés commis depuis, ils estiment qu'il faut une nouvelle aspersion du sang de Christ, ou bien que la sacrificature présente de Christ dans le ciel s'applique à ce point : deux choses qui ne se trouvent point dans l'Écriture. Demandez-leur ce que signifie cette parole : « Par une seule offrande, il a rendu parfaits à perpétuité ceux qui sont sanctifiés » [Héb. 10, 14], ils ne pourront vous le dire. Chaque péché, après avoir été commis, doit, selon eux, trouver son pardon quand et comme cela se pourra, et l'on enseigne que penser autrement est une chose très dangereuse.

Or le fait est que, dans chaque cas de péché, il y a interruption de la *communion*, et que la ressource se trouve dans ce que Jésus enseigne à Ses disciples lorsqu'il leur lave les pieds (Jean 13) avec de l'eau. Mais quand une fois j'ai cru à l'œuvre de Christ, le péché ne m'est plus imputé, je suis rendu parfait quant à la conscience. Nous avons une pleine liberté pour entrer dans les lieux saints par le sang de Jésus [Héb. 10, 19] ; Celui qui a porté nos péchés et les a ôtés depuis longtemps, est là. Il ne faut pas confondre l'œuvre de l'Esprit qui me fait reconnaître mes fautes, avec l'œuvre de Christ, accomplie et ayant son efficace une fois pour toutes et pour toujours. Il a porté mes péchés quand je n'en avais pas encore commis un seul ; et si le pardon, dans le sens de non-imputation, doit être obtenu maintenant, il serait impossible à trouver, car Christ devrait souffrir pour ces péchés-là, comme dit l'apôtre : « Puisque dans ce cas il aurait fallu qu'il souffrît plusieurs fois depuis la fondation du monde » [Héb. 9, 26].

Il suit de là que, par l'enseignement courant, celui qui n'a pas dans son âme, par la foi, le sentiment de la rédemption, et celui qui l'a en réalité, sont mis sur le même niveau, quoique l'un ait l'Esprit d'adoption et que l'autre ne l'ait pas : celui-ci cherche à obtenir miséricorde, ne l'ayant pas encore saisie par la foi ; celui-là, avec Dieu, crie : « Abba, Père », mais on les enseigne tous deux à supposer que le péché est imputable de la même manière, et à rechercher s'ils sont enfants de Dieu ; et ainsi l'homme délivré, par un faux enseignement, est rejeté sous la loi dans Romains 7. Si, vraiment, vous pouvez dire : « Abba, Père », assurément vous êtes scellé, mais alors aucun péché ne peut vous être compté, autrement Christ est mort en vain. Le judaïsme, sous ce rapport, valait mieux que ce demi-christianisme qui nous entoure. Pour un Juif qui avait péché, il y avait un sacrifice, et son péché était pardonné. Maintenant, avec la doctrine courante, quelqu'un sera peut-être

pardonné pour ce qui a eu lieu dans le passé, mais pour tout ce qui suit, il n'aura rien qu'incertitude. Mais Christ a obtenu une rédemption éternelle [Héb. 9, 12], et bienheureux est l'homme à qui le Seigneur ne compte point le péché [Rom. 4, 8]. L'œuvre étant achevée, et celui qui est sanctifié étant rendu parfait à perpétuité, l'adorateur purifié *une fois pour toutes*, n'a plus conscience de péchés, et Christ est assis sur le trône du Père, parce que tout est achevé. C'est de cela que le Saint Esprit est le témoin ; être né de Dieu ne l'est pas.

Il y a un passage sur lequel il sera bon d'ajouter un mot. « Si quelqu'un n'a pas l'Esprit de Christ, celui-là n'est pas de lui » (Rom. 8, 9). Ces mots « n'est pas de lui », troublent quelques personnes. Cela veut dire simplement que celui dont il est question n'est pas de Christ, tout comme le prodigue n'était pas à sa place de fils jusqu'à ce qu'il eût rencontré son père.

Le verset 1 de ce chapitre 8 nous place en Christ, le verset 9 voit Christ en nous, ce qui est l'état chrétien, selon la promesse que nous lisons en Jean 14, 20. Ce n'est pas l'état de l'âme qui est ici en question, mais le fait que Christ est en nous, comme le prouve le verset suivant en relation aussi avec le chapitre 6. « Celui qui est uni au Seigneur est un seul Esprit avec lui » (1 Cor. 6, 17) ; cela ne peut pas avoir lieu avant que nous ayons cet Esprit. Nous ne sommes donc point, jusque-là, dans l'état chrétien, comme appartenant de fait à Christ, bien que, comme le fils prodigue, nous puissions être en chemin. L'habitation de l'Esprit en nous est une partie de l'état chrétien, ainsi que le montrent les épîtres aux Galates, aux Romains, 2 Corinthiens 5 et 1, et quantité d'autres passages.

Je m'arrêterai aussi un instant sur le texte suivant qui est fréquemment cité : « Quiconque confessera que Jésus est le Fils de Dieu, Dieu demeure en lui et lui en Dieu » (1 Jean 4, 15). D'abord, il n'est question ici ni du sceau de l'Esprit, ni de la nouvelle naissance : ces deux choses sont supposées, et il y est fait allusion dans le chapitre 3 verset 24 ; mais là, le témoignage de l'Esprit, démontrant que nous demeurons en Lui, et Lui en nous, n'est appliqué qu'à Sa demeure en nous, telle qu'elle pouvait même être manifestée par les dons de toutes sortes. Mais ce qui caractérise le chrétien, c'est l'obéissance : il garde les commandements de Dieu ; et cela implique qu'on demeure en Dieu et Dieu en nous, et l'Esprit nous en donne la conscience. Il en est ainsi aux versets 4 et 13 du chapitre 4, mais les termes varient ; au verset 13, il est dit : « Il nous a donné de son Esprit », termes qui, en fait, se rapportent à l'Esprit de prophétie, mais très importants ici, comme nous rattachant à Dieu dans Sa nature.

Jean ne s'occupe pas d'actes administratifs, tels que le fait d'être scellés, par lequel nos relations sont connues. Il demeure dans ce qui a rapport à la nature de Dieu et à la communion avec cette nature. Dieu est lumière, nous le sommes aussi ; Dieu est amour ; celui qui demeure dans l'amour, demeure en Dieu et Dieu en lui [1 Jean 4, 16]. Notre communion (*χοινική*) est avec Dieu, et nous marchons dans la lumière, comme Dieu est dans la lumière [1 Jean 1, 7] ; dans l'amour, comme Christ nous a aimés [Éph. 5, 2]. Sans doute, c'est par l'Esprit, mais ce dont Jean est rempli, comme étant une chose actuelle, c'est que nous sommes en Dieu et Dieu en nous ; ce n'est pas le fait que nous sommes scellés pour le jour de la rédemption qui n'est pas encore arrivé ; Il nous donne de Son Esprit, de sorte que nous demeurons en Lui et que nous avons communion avec Lui. Ce n'est pas là le fait de recevoir le sceau de l'Esprit, quoique ce soit par son moyen, c'est-à-dire par le don du Saint Esprit. Le chapitre 5 des Romains se rapproche de ce point de vue de Jean : l'amour de Dieu est versé dans nos cœurs par le Saint Esprit qui nous a été donné. C'est bien le don, mais ce qui est envisagé ici, c'est l'effet du don, et non la chose elle-même. Quand un homme a été vivifié, qu'il se confie dans le sang de Christ, et qu'il est scellé du Saint Esprit, il entre dans la plénitude de Dieu, de tout ce qui est en Lui ; sa nouvelle nature en elle-même jouit, est capable en elle-même de jouir, de tout ce que Dieu est ; le Saint Esprit est le révélateur, en même temps que la puissance spirituelle, pour réaliser ce qui est révélé, et ainsi nous entrons dans cette

plénitude, notre conscience étant rendue parfaite par le sang de Christ. Entrant ainsi dans tout ce en quoi le Saint Esprit nous introduit, nous demeurons en Dieu, et Dieu en nous. Et c'est là la position de tout chrétien, de quiconque croit que Jésus est le Fils de Dieu ; mais ceux qui ont part à ce privilège sont envisagés comme scellés, ainsi que ce passage lui-même le montre.

La description de l'état chrétien, dans cette première épître de Jean, commence au chapitre 3 verset 23, qui le présente dans sa manifestation extérieure ; au verset 24, puis au chapitre 4, depuis le verset 7, on a le côté intérieur de cet état. Les six premiers versets du chapitre 4 sont une parenthèse, indiquant le moyen de discerner les mauvais esprits. Jean, dans ses écrits, ne s'occupe pas de la manière divine dont Dieu, dans Ses voies, administre les choses ; il traite de la nature de Dieu et de la plénitude qui est en Lui, ainsi que de notre relation avec cette plénitude dans son caractère et sa puissance. Le lecteur trouvera la même suite de pensées dans Éphésiens 3, 14 à 19. C'est la pleine bénédiction dans laquelle nous amène le Saint Esprit, par lequel nous sommes scellés. L'épître aux Éphésiens nous en présente la réalisation.

Il y a un autre point important dans le passage de Jean qui nous occupe, c'est la force de ces mots : « Quiconque confessera que Jésus est le Fils de Dieu » (v. 15). Ici celui dont on parle occupe ouvertement la place de chrétien ; il ne s'agit nullement de la personne de Christ en contraste avec Son œuvre. Dans le passage lui-même, ce qui est mis en évidence, c'est l'ensemble de ce qu'il était, de ce qu'il a accompli, de ce qu'il est maintenant dans la gloire ; de même dans ce qui suit (chap. 5), ce n'est pas simplement que nous sommes vivifiés, mais que « celui qui a le Fils a la vie ». Nous avons là tout le mystère de la piété quant à ce qui nous concerne : Christ, comme homme dans la gloire, venu une fois ici-bas et ayant accompli Son œuvre, puis remonté vers le Père. Les versets 9 et 10 du chapitre 4 nous montrent le Fils envoyé dans le monde, afin que nous vivions par Lui et pour être la propitiation pour nos péchés. Au verset 12, l'amour de Dieu est consommé en nous maintenant ; le verset 17 présente Christ comme l'homme glorifié et, comme Il est, Lui, nous sommes, nous aussi, dans le monde. Il est donc évident que l'expression « Fils de Dieu » embrasse toute l'histoire de Christ. Mais la manière dont Jean parle de Lui va plus loin ; il est vraiment un homme, « venu en chair », mais Il est Dieu dans Sa personne : nous connaissons « le Véritable, et nous sommes dans le Véritable, savoir dans son Fils Jésus Christ : lui (οὗτος) est le Dieu véritable et la vie éternelle » [1 Jean 5, 20].

Lisez depuis le chapitre 2, 28, jusqu'au verset 3 du chapitre 3. Est-il parlé de Lui comme Dieu ou comme homme ? Dans la moitié d'un verset, Il apparaît sous les deux aspects : nous sommes nés de Lui et par conséquent enfants de Dieu, mais le monde ne nous connaît pas, comme il ne L'a pas connu. C'est une même personne qui est Dieu et qui est homme, selon l'aspect sous lequel on la considère. Croire en Sa personne est le secret et le fondement de tout ; mais c'est une personne divine qui est descendue ici-bas, qui est Dieu, qui a accompli l'œuvre, et qui est remontée en haut ; en même temps, un vrai homme qui est mort, mais qui était le Fils de Dieu. Ainsi nous entrons dans toute la plénitude de Dieu, nous demeurons en Lui (étant en Christ), selon tout ce que, dans Ses voies envers nous en Christ, Il a manifesté de Lui-même, et cela est précieux. Mais l'administration de ces voies — le sceau du Saint Esprit qui nous rend capables de demeurer en Lui — est une chose différente.

Paul nous fait connaître les voies administratives et judiciaires de Dieu. « Il n'y a... aucune condamnation pour ceux qui sont dans le Christ Jésus » [Rom. 8, 1], par la foi en Christ, le Fils, qui a opéré la rédemption. Nous sommes fils (υἱοί) et non pas simplement enfants (τέκνα), et ainsi Dieu a envoyé l'Esprit de Son Fils dans nos cœurs. Jean va droit à ce en quoi nous sommes ainsi introduits, dans sa plénitude en Dieu, comme révélé dans le Fils. Tout, dans la pensée de Dieu, le voūç de Christ, appartient à chacun qui croit, de même que la plus belle robe, les sandales et l'anneau appartenaient au prodigue, mais nous entrons dans la jouissance de ces

choses en étant scellés du Saint Esprit, et nous sommes capables de le faire, en étant fortifiés en puissance par Son Esprit, quant à l'homme intérieur (Éph. 3).

Ainsi, quant à cette dispensation, c'est seulement après que le Fils de Dieu fut venu, eut été crucifié, eut accompli la rédemption, et fut monté au ciel, que le Saint Esprit descendit, sceau et témoignage publics que Jésus était le Fils de Dieu, l'homme glorifié en haut. Il en est de même individuellement : quand un homme croit que l'œuvre est accomplie, quand il croit à son efficace, alors il est scellé du Saint Esprit, qui donne l'assurance de la place dans laquelle nous nous trouvons devant Dieu, par ce que Christ a accompli, et qui est les arrhes de ce qu'il a acquis pour nous, ayant ôté nos péchés, mis entièrement fin à notre ancienne position devant Dieu dans la chair et sous la loi, et étant entré comme notre précurseur dans la gloire, comme homme, en vertu de la rédemption.

Or quand Christ est fidèlement annoncé, même là où l'efficace de Son œuvre n'est pas clairement appliquée, cependant ce qui a cette efficace est placé devant l'âme comme une vérité. Communément, dans la prédication de l'évangile, on dit aux auditeurs qu'il leur faut être nés de nouveau — ce qui est tout à fait vrai ; — puis qu'ils doivent s'examiner eux-mêmes pour savoir s'ils le sont ; et si on leur parle de la valeur du sang de Christ, on les avertit soigneusement de prendre garde d'avoir une fausse confiance, de ne pas se séduire eux-mêmes, etc. L'effet de cet enseignement (quand la Parole a atteint l'âme) est que la plupart restent dans un esprit de servitude, et se sondent eux-mêmes pour voir si Dieu peut les accepter. Le fondement peut être posé chez eux, mais ils se demandent s'ils sont propres pour le ciel. L'efficace du sang de Christ est une ressource pour la fin de leur carrière : plusieurs vérités pour en vivre, comme on dit, une seule pour mourir. Un petit nombre de chrétiens, chez lesquels l'Esprit de Dieu en a fait naître le besoin, réalisent le pardon comme fait actuel et même une chose qu'ils possèdent ; en conséquence, étant scellés, ils crient à Dieu : « Abba, Père », mais, après tout, ils restent dans un esprit de servitude, rejettés qu'ils sont sur l'examen d'eux-mêmes, et le jugement qu'ils peuvent porter sur eux-mêmes, ne cherchant pas pleinement à croître dans la grâce et dans la connaissance de notre Seigneur Jésus Christ [2 Pier. 3, 18], en vraie sainteté et dans la vie divine. Et, même cela, ils le tournent en une question de propre capacité à paraître devant Dieu, c'est-à-dire en une question de justice, perdant ainsi la vraie sainteté aussi bien que la justice divine. L'acceptation devant Dieu n'est pas connue ; on en parle peut-être en passant, mais on n'en saisit pas la portée. Tel est l'état du monde chrétien.

Que l'on insiste auprès des âmes rachetées et sauvées sur la vigilance, la diligence de cœur, la crainte de Dieu, sur la nécessité de travailler à notre propre salut avec crainte et tremblement [Phil. 2, 12], à la bonne heure ; mais qu'on le fasse auprès de ceux qui sont sauvés comme tels, et quand effectivement ils le sont. Car bien que nous ayons l'assurance d'être gardés et affermis jusqu'à la fin par la puissance divine, cependant, si nous sommes rachetés, et précisément parce que nous le sommes, nous avons à traverser le désert où tout en nous est criblé et éprouvé (Jean 10 ; 1 Cor. 1), mais où le vrai croyant se repose sur la fidélité du Dieu vivant, qui ne retire pas Ses yeux de dessus les justes [Job 36, 7], et sur l'œuvre parfaite qui l'a racheté et sauvé, en sorte qu'il n'est plus dans la chair, et qui l'a amené dans cette position où il est éprouvé.

En résumé donc, la mesure et le modèle de la position chrétienne se voit dans Matthieu 3, 16 et 17 : les cieux sont ouverts à Christ, Il est scellé et oint du Saint Esprit, et le Père Le reconnaît comme Son Fils bien-aimé. Seulement Christ était là, comme homme, selon Son excellence propre. Pour nous, la rédemption était nécessaire ; car « à moins que le grain de blé, tombant en terre, ne meure, il demeure seul ; mais s'il meurt, il porte beaucoup de fruit » [Jean 12, 24]. Il résulte de là que, pour que nous nous trouvions nous-mêmes dans cette position, notre foi doit reposer non seulement sur la personne de Christ, mais sur Son œuvre.

C'est quant à ce point qu'il peut y avoir retardement, non pas que Dieu tarde à sceller, quand la foi en l'œuvre de Christ est là (je ne vois pas pourquoi il y aurait du retardement), mais le cœur peut tarder à croire à l'efficace de l'œuvre de Christ — la foi à se l'approprier.

1. ↑ Ou « couvait ».
2. ↑ Je ne doute pas que le Saint Esprit ne soit donné d'une manière spéciale au commencement du millénum, mais ce n'est pas ici notre sujet. Actuellement, le Saint Esprit donné nous unit à un Christ absent, céleste et glorifié.
3. ↑ Sauf peut-être le cas extrême où quelqu'un serait livré à Satan, comme châtiment.
4. ↑ Dans l'épître aux Colossiens, nous sommes morts au monde [2, 20].
5. ↑ Elle est toujours une chose future dans l'épître aux Romains, là où elle n'est pas simplement un fait général de grâce.
6. ↑ Nous l'avons ici, basée sur la mort de Christ, et on en jouit par l'Esprit. De même en Galates 5, 1 : « Christ nous a placés dans la liberté en nous affranchissant » ; et en 2 Corinthiens 3, 17 : « Là où est l'Esprit du Seigneur, il y a la liberté ».
7. ↑ Non « enfants » ; ce sont deux choses que Paul ne confond pas.
8. ↑ Vérité vitale et nécessaire, mais qui ne se confond pas avec une rédemption connue et accomplie ; on veut, chose très naturelle pour ceux qui ne distinguent pas ce que Dieu distingue, que nous examinions si nous sommes dans la foi, interprétant ainsi l'Écriture d'une manière tout à fait erronée.
9. ↑ Dans Romains 3, 25, les « péchés précédents » sont ceux des saints de l'Ancien Testament. Il est clair qu'au moment où je sais le pardon, je ne puis l'appliquer qu'aux péchés déjà commis. Je n'en ai pas d'autres. Mais cela ne touche pas l'étendue et la portée de la mort de Christ, qui a eu lieu avant que j'eusse commis aucun péché. Il ne faut pas confondre l'œuvre de l'Esprit et celle de Christ.